



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 27 novembre 2023.*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Dérogations au repos dominical accordés par la commune de Bastia en 2024 – Avis conforme de l'EPCI**

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 27 novembre à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 21 novembre 2023.

**PRÉSENTS :** BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, GIAMARCHI Marie-Dominique, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTÉ Christine, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

BIAGGINI Jean-Jacques à LOMBARDO Florence  
COLOMBANI Carulina à LINALE Serge  
DE GENTILI Emmanuelle à SAVELLI Pierre  
LACAVE Mattea à POLISINI Ivana  
MASSONI Jean-Joseph à MILANI Jean-Louis  
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène  
PERETTI Philippe à TIERI Paul  
POLIFRONI Bruno à LORENZI Thérèse  
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis

**ABSENTS :**

MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

**QUORUM : 21**

M. BATTESTI Gilles est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Dérogations au repos dominical accordés par la commune de Bastia en 2024 – Avis conforme de l'EPCI**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que lorsque le nombre de dimanches accordés excède 5, un avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre doit être demandé ;

Considérant la demande de la Ville de Bastia ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (À l'unanimité)**

Le calendrier 2024 relatif aux possibilités d'ouvertures dominicales proposé par la commune de Bastia :

- 7, 14, 21 et 28 juillet.
- 4, 11, 18 et 25 août
- 1<sup>er</sup>, 8, 15 et 22 décembre

**AUTORISE**

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

*[Signature]*  
Louis POZZO DI BORGIO